

Mémo sur la loi 4 – Été 2025

SPÉCIFICATIONS SUR LE PORT DES LUNETTES

Suite aux dernières directives émises par la Fédération de Soccer du Québec concernant l'application de la loi 4 et plus spécifiquement, le port de lunettes, l'ARS Laurentides interdit aux joueurs et arbitres de porter des lunettes de vision non sportives lorsqu'ils prennent part à des activités de soccer. Ceci s'applique tant au niveau de la ligue A, que de la ligue LDIR et de la ligue scolaire (RSEQ).

Voici donc les 2 options qui s'offrent aux joueurs et arbitres :

1- Utilisation d'un protecteur de recouvrement

Le protecteur de recouvrement est une lunette conçue pour être portée par-dessus la monture personnelle non sportive.

- Point de vente : Magasin de sport / Magasin d'équipement de sécurité
- Prix de vente : ~ 5 \$ à 25 \$
- Critères d'acceptabilité :
 - ✓ ne doit pas comporter de pièces métalliques susceptibles de blesser l'utilisateur ou les autres joueurs;
 - ✓ doit recouvrir l'ensemble des pièces de la monture personnelle de l'utilisateur;
 - ✓ doit être fixé à la tête de l'utilisateur à l'aide d'une bande élastique (ou autre).



2- Utilisation d'une lunette sportive

La lunette sportive est une monture protectrice normée incorporant des verres correcteurs selon la prescription de l'utilisateur.

- Point de vente : Professionnel de la vision (optométriste ou opticien)
- Prix de vente : ~ 150 \$ (et +)
- Critères d'acceptabilité :
 - ✓ **Ligue A & LDIR** : doit être de caractère sportif selon l'arbitre. Celui-ci pourra utiliser les critères d'évaluation qu'il juge pertinent, notamment le respect des normes «ASTM F803» ou «EN 166».
 - ✓ doit être fixé à la tête de l'utilisateur à l'aide d'une bande élastique (ou autre).



Bien que les 2 options soient acceptées, l'ARSL, de concert avec l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, vous suggère de garder en tête qu'un protecteur de recouvrement peut être inconfortable à cause du poids, de l'ajustement plus difficile et de la baisse possible de la qualité de vision.

Ainsi, l'École d'optométrie recommande davantage une monture normée étant donné l'ajustement plus facile, le niveau de confort accru et la qualité de vision supérieure.

